

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 11 décembre 2017.

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de L'Ascension de Notre-Seigneur, tenue le lundi 11 décembre 2017 à dix sept heures (18h30), à la salle du conseil du Centre-Communautaire, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
Mme Nathalie Larouche, conseillère au district no 3;
M^{me} Lise Blackburn, conseillère au district no 4;
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette séance :

M. Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

Est absente:

M. Nellie Fleury, conseillère au district no 5.

Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Mot de bienvenue;
- 2.0 Signification de l'avis de convocation;
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Contrat d'entretien des chemins d'Hiver 2017-2018 - Premier avis pour défaut d'exécution à l'Entreprise G. Fortin et Fils;
- 5.0 Résolution d'embauche - Journaliers Aréna;
- 6.0 Affaires nouvelles:
 - 6.01
 - 6.02
 - 6.03
- 7.0 Période de questions des citoyens;
- 8.0 Levée de la séance spéciale.

Mot de bienvenue et prière

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance spéciale.

Signification de l'avis de convocation

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tel que le stipule l'article 153 du Code Municipal, Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

Lecture et
adoption de
l'ordre du jour

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

R. 2017-216

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Il est également convenu de laisser ouvert ledit item "Affaires nouvelles".

Adoptée

Contrat
d'entretien des
chemins
d'Hiver 2017-
2018 - Premier
avis pour
défaut
d'exécution à
l'Entreprise G.
Fortin et Fils

CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER 2017-2018 - PREMIER AVIS POUR DÉFAUT D'EXÉCUTION À L'ENTREPRISE G. FORTIN ET FILS

R. 2017-217

CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER 2017-2018 - PREMIER AVIS POUR DÉFAUT D'EXÉCUTION À L'ENTREPRISE G. FORTIN ET FILS

ATTENDU que l'entrepreneur doit répondre aux conditions d'exigences du cahier de charges pour l'entretien des chemins municipaux de la Municipalité de L'Ascension de N.-S.;

ATTENDU que l'entrepreneur a pris connaissance du cahier de charges, avoir visité les lieux et avoir recueilli assez de renseignements afin de respecter les conditions du cahier de charges, le 10 juin 2017 suite au dépôt de la soumission et qu'une tournée du réseau routier a été faite avec les employés municipaux au mois d'octobre 2017;

ATTENDU qu'à la suite de la tempête du 19 novembre 2017, la municipalité a reçu un nombre important de plaintes, qu'une rencontre a eu lieu avec l'entrepreneur portant sur les éléments suivants:

- Respect des exigences du cahier de charges par l'entretien des chemins d'hiver
- Exigence du devis pour la 1^{ière} Rue
- Largeur des rues (Art. 2.6.2.2)
- Vitesse pour l'exécution des travaux (Art. 2.9)
- Délai d'intervention (Art. 2.2.1)
- Matériel, équipements et outillage (Art. 2.11.1.1)

ATTENDU que l'ouverture des chemins doit être faite à la circulation automobile 24 heures par jour;

ATTENDU qu'au cours de la tempête du 5 décembre 2017, la municipalité a reçu un nombre record de plaintes sur la qualité du déneigement du réseau routier effectué par l'entrepreneur. L'entrepreneur doit employer des personnes compétentes et les employés doivent s'assurer d'obtenir des résultats conformes aux exigences du devis.

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Qu'à la suite des nombreuses plaintes reçues, la Municipalité de L'Ascension de N.-S. signifie à l'entrepreneur des chemins d'hiver un premier avis de défaut (Art. 3.4 C) pour négligence dans la procédure de déneigement des rues et des intersections de rues ainsi que du non-respect des exigences du cahier de charges pour l'entretien des chemins d'hiver concernant la 1^{ère} Rue.

Que les correctifs se doivent d'être apportés immédiatement. Si l'entrepreneur néglige ou refuse de remplir l'une ou l'autre de ses obligations, la municipalité devra faire exécuter les travaux comme elle l'entend aux frais de l'entrepreneur ou de la caution.

Que la réception d'un troisième avis de défaut dans la même année mettra fin automatiquement au contrat.

Adoptée

Résolution
d'embauche -
Journaliers
Aréna

RÉSOLUTION D'EMBAUCHE - JOURNALIERS ARÉNA

R. 2017-218

RÉSOLUTION D'EMBAUCHE - JOURNALIERS ARÉNA

Madame la conseillère Nathalie Larouche propose, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Harvey que le conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension de N.-S. procède à l'embauche de deux (2) surveillants pour l'aréna, pour la période de janvier à avril 2018, le tout tel que recommandé par Monsieur Steeve Jones, de PROGestion consultants dans son rapport du 11 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal

Affaires
nouvelles

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est discuté à cet item.

Période de
questions

PERIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée par l'assistance.

Levée de la
séance
spéciale

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

R. 2017-219

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De lever la présente séance spéciale à 19h.

Adoptée

LOUIS OUELLET, maire

NORMAND DESGAGNÉ,
directeur général et secrétaire-trésorier